

Compte-rendu

Conseil Municipal

Séance du 18 Février 2013.

18 h 30.

Le Conseil Municipal s'est réuni en lieu et place de ses séances habituelles sous la présidence de Mr MICHEL Robert, Maire de PIGNANS.

Etaient présents : Mme ASPE Isabelle-Mme AURIOL Anne- Mr BASTIANELLI Jean-Pierre - Mr BOREA Maurice-Mr BORDEL Philippe- Mme BOYER Sandra-Mme BORGOGNONI Liliane- Mr BREDA Michel-Mr BRUN Fernand- Mme DURANDO Aline- Mr DEGRANDY Claude-Mr GUIGOU Rolland- Mr HAY André-Mme GRAND Sandrine-Mr LATOUR Michel-Mme OBERTO France-Mr CIANEA Alain- Mr RAYBAUD Guillaume.

Absents excusés : Mme BRAUN Martine-Mme GIOVINAZZO Marie-Angèle donne procuration à Mme ASPE Isabelle-Mr GAUTIER Franck donne procuration à Mr BORDEL Philippe-Mr IGLESIAS Lionel.

18 h 30 : ouverture de la séance.

Appel des membres du Conseil Municipal.

Désignation du Secrétaire de Séance : Mr DEGRANDY Claude

Présents : 19

Absents excusés : 02

Procurations : 02

Monsieur Le Maire demande si l'assemblée a des observations sur le précédent compte rendu du Conseil Municipal.

Mr BRUN sollicite plus de renseignements sur la délibération 2013-05 relative au projet de cession de parcelles quartier Panicaud . Monsieur Le Maire mentionne que cette question sera traitée en questions diverses.

Puis Monsieur Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance, et mentionne que la question sur les rythmes scolaires sera évoquée hors séance.

ORDRE DU JOUR

1°/ Délibération relative à l'obtention de la DETR 2013 dans le cadre de la construction de la station d'épuration.

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de la DETR, la commune s'est conformée successivement aux demandes des services de l'Etat en délibérant une première fois pour solliciter la subvention de 400 000 €, puis le 22/10/2012 sur la demande à solliciter en deux tranches annuelles (2013/2014) .

Toutefois, les services de l'Etat une fois la réception du dossier dans leur service , informent la commune que la subvention ne pourra pas être donnée pour la deuxième tranche si les travaux se font sur une année.

De ce fait, afin de ne pas perdre le bénéfice de cette subvention, et en accord avec ceux-ci, il est demandé à la commune de présenter la demande en deux tranches fonctionnelles :

-1^{ère} tranche fonctionnelle (filière eau)

<u>FINANCEMENT</u>	<u>MONTANT H.T</u>	<u>%</u>
Auto-financement	342 233 €	25,38
Emprunts	200 000 €	14,83
DETR	200 000 €	14,83
Sous-total 1/	742 233 €	55,04
AUTRES FINANCEURS	MONTANT H.T	%
Agence l'eau	380 388 €	28,21
FSR	72 950 €	5,41
Conseil général	153 000 €	11,34
Sous-total 2 /	606 338	44,96
TOTAL	1 348 571	100

2^{ème} tranche fonctionnelle (filière boues) :

<u>FINANCEMENT</u>	<u>MONTANT H.T</u>	<u>%</u>
Auto-financement	84 830	16,97
Emprunts		
DETR	200 000 €	40
Sous-total 1/		
AUTRES FINANCEURS	MONTANT H.T	%
Agence l'eau	141 049	28,21
FSR	27 050	5,41
Conseil général	47 000	9,41

Sous-total 2 /	215 099	43,03
TOTAL	499 929	100

Monsieur Le Maire demande si l'assemblée a des questions.

Mr BRUN demande si la commune avait déposé la demande de DETR avant le 15/01/2013. Monsieur Le Maire répond que la demande a été déposée en Novembre 2012 pour 2013, et que nous ferons de même en 2013 pour 2014.

Puis Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Accord à l'unanimité.

2°/ Société Publique Locale (SPL 83) : Délibération relative à la modification n° 02 des statuts de la SPL suite à la cession d'actions au profit de nouvelles collectivités territoriales.

Monsieur Le Maire expose que la Commune a adhéré à la SPL 83 et à cet effet a signé les statuts et l'avenant n°01. Toutefois, à ce jour, 14 nouvelles collectivités territoriales souhaitent participer en tant qu'actionnaires à cette SPL (nous n'avons pas le détail de ces nouvelles collectivités)

L'un des actionnaires, la Commune de GONFARON a accepté de céder 14 actions au profit de ces nouvelles collectivités. Ceci a pour conséquence de modifier les statuts tant pour la composition du capital social que pour la composition du Conseil d'Administration.

De ce fait, la SPL nous soumet la proposition de modifier avec un avenant n° 02 les statuts de la SPL.

Monsieur Le Maire demande si l'assemblée a des questions.

Aucune question.

Puis il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Accord à l'unanimité.

3°/ Délibération relative à la création d'un poste de professeur des écoles adjoints dans le cadre de la 12^{ème} classe à l'école élémentaire de PIGNANS.

Monsieur Le Maire expose qu'après examen de la situation de la carte scolaire pour la prochaine rentrée (2013/2014), sur notre commune, le directeur académique a fait savoir qu'un poste de professeur des écoles adjoint sera implanté sur la commune pour l'école élémentaire dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire, ce qui occasionnera l'ouverture d'une 12^{ème} classe.

Cette décision doit être obligatoirement soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire demande si l'assemblée a des questions.

Mme BORGOGNONI demande si la commune sait où cette 12^{ème} classe va se créer.

Monsieur Le Maire mentionne que pour 2012 il y a encore de la place pour faire face à cette obligation, et que la commune travaille sur le projet d'école.

Mr BRUN demande si l'on délibère pour le poste ou pour la classe. Monsieur Le Maire répond que le Conseil va délibérer sur le poste, et que la création de la 12^{ème} classe en découle.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Accord à l'unanimité.

4°/ Délibération relative à la sollicitation de subventions pour 2013 auprès du Département dans le cadre des investissements.

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre du prochain budget primitif et en vue de conserver de l'avance sur les dossiers de subventions auprès du Département, il vous est proposé de délibérer sur les demandes de subventions pour les investissements suivants sur le montant d'enveloppe alloué à la commune de 120 000 € :

-Réfection de la Rue Jean AICARD : (coût des travaux AEP/EU-Fontaine 94 036.12 €, et travaux effacement des réseaux basse tension, éclairage public 47 184.99 €) : montant de subvention sollicité 50 000 €.

-Réfection de la statue de Jules GERARD : (coût des travaux 12 000 €) montant de la subvention : 10 000 €

-Création de la 12^{ème} classe à l'école élémentaire : (coût achat mobilier 4 300 € et raccordement EP/EU/ERDF pour 3 000 €)montant de subvention sollicité 15 000 € .

Il restera 45 000 € sur l'enveloppe qui seront demandés suite au vote du budget primitif 2013.

Monsieur Le Maire demande si l'assemblée a des questions.

Aucune question.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Accord à l'unanimité.

5°/ Questions diverses.

-Lecture de la Lettre de Mr ESNAULT Jean-Yves adressée Monsieur Le Maire, Madame et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux.

Cette lettre est relative aux faits vécus par Mr ESNAULT lors de sa traversée à pied de la RD 97 au niveau du passage clouté de l'Avenue de la Gare, et du risque qu'il a encouru suite à l'accident entre plusieurs véhicules qui se sont percutés au moment où il traversait.

Mr ESNAULT souhaite attirer l'attention de la commune sur le danger de traverser et de prendre les mesures de sécurisation des passages pour les piétons, et limiter la vitesse des véhicules sur la RD 97.

Monsieur Le Maire mentionne qu'une réponse en date du 04/02/2013 a été faite à Mr ESNAULT, avec copie à Mr Le Président du Conseil Général du VAR, Mr PRUVOST, DGA du Conseil Général, et Mr RENOUX, responsable du Pôle PM Est mentionnant que la RD 97 est une voie départementale et qu'en ce sens elle relève de la responsabilité du Département et non de la Commune, que tout agencement doit être diligenté par lui.

D'autre part, sur la traversée RD 97, de nombreux panneaux de signalisation indiquent les limitations de vitesse ainsi que les passages pour piétons ; et qu'enfin des aménagements vont être réalisés par le Département sur cet axe.

- Création d'une nouvelle association Pignans Environnement, dont le président est Mr GUEIT Roger.

Monsieur Le Maire mentionne que la question de Mr BRUN Fernand pouvait être évoquée dans cette partie de l'ordre du jour, et laisse la parole à Mr BRUN qui pose la question suivante : les parcelles citées dans la délibération n° 2013-05 relative à la séance du 21/01/2013 appelle à être vérifiées car elles n'appartiennent pas toutes aux personnes citées dans la délibération. Il est mentionné que les mises à jour du cadastre n'interviennent pas au jour le jour, cela sera fait. La vérification sera faite par le notaire en cas de signature des actes.

Mr Le Maire expose qu'une nouvelle association a été créée « Pignans Environnement » dont l'objet est de protéger, conserver les espaces, lutter contre l'aliénation des chemins ruraux et de randonnée, agir pour la sauvegarde de la mémoire du village et de ses intérêts dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme ainsi que de pouvoir défendre en justice l'ensemble de ses membres.... L'association exerce son action sur PIGNANS.

Monsieur Le Maire lève la séance publique à 19 h 05.

MICHEL Robert

Maire de PIGNANS